Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31/01/2024

ID: 032-213202427-20231213-DE_13122023_08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES PUBLIQUES- SUBVENTIONS

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
13 décembre 2023	08 décembre 2023	16	12	14	14	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.

Présents : Mesdames COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, MILESI Isabelle, SOURIGUERE Véronique et Messieurs, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusés: Mesdames BONNET Marie-Josée, LABAT Marie-Paule et Monsieur BIFFI Patrick.

Absent: Monsieur CANO Anthony.

Procuration: Monsieur BIFFI Patrick a donné procuration à Monsieur BOUCHER Daniel Madame BONNET Marie-Josée a donné procuration à Monsieur DUTOYA Raymond

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DESIMPERMEABILISATION DES COURS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE..

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'à ce jour, les cours de ce bel établissement est un espace revêtu d'un tapis minéral imperméable (enrobé) qui ne répond plus aux changements climatiques qui s'accélèrent. La réintroduction de la nature dans ce lieu symbolique permettra une sensibilisation de nos jeunes citoyens.

Les travaux de désimperméabilisation portent sur :

- Décapage de tous les revêtements imperméables
- Création d'espaces naturels enherbés et plantés
- Gestion des espaces par revêtements perméables (dalles en nid d'abeille, gravier...)
- Plantation d'arbres et arbustes
- Pose de mobiliers écoresponsables

Le montant du projet s'élève à 164 931,20€ HT.

Le financement de l'opération s'établit comme suit :

Subvention Région (20%) sollicitée 32 986,24€ Subvention Etat (40%) sollicitée 65 972,48€ Subvention Agence de l'eau (20%) sollicitée 32 986,24€ Solde fonds propre Mairie (20%) 32 986,24€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs aux travaux de désimperméabilisation des cours de l'école élémentaire
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions. \Rightarrow
- de demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

